



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation du métier de surveillant de nuit dans le cadre du Ségur

Question écrite n° 45537

Texte de la question

M. Olivier Falorni appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la revalorisation du métier de surveillant de nuit dans le cadre du Ségur de la santé. La profession de surveillant de nuit consiste à surveiller de nuit les personnes et les biens afin d'assurer la sécurité des résidents et la continuité de la prise en charge. Ces travailleurs évoluent dans les institutions du médical, du médico-social, de l'inadaptation sociale et sont régulièrement confrontés à des situations d'urgence ou de tensions. Quotidiennement et au même titre que leurs collègues éducateurs, ils sont placés auprès de mineurs, avec la responsabilité morale et physique de ces derniers et sont amenés à gérer des situations qui mobilisent de nombreuses compétences humaines. Par ailleurs, les surveillants de nuit sont formés dans les instituts régionaux du travail social (IRTS) aux côtés des travailleurs des secteurs du médico-social et du socio-éducatif. Ainsi, cette profession présente toutes les conditions pour bénéficier de la revalorisation du Ségur : personnels de deuxième ligne mobilisés pendant la crise covid, bas salaires, problématiques de recrutement, taux élevé de *turn-over*, pénibilité, continuité de la prise en charge éducative des usagers. Les surveillants de nuit sont mobilisés toutes les nuits de l'année, jours fériés et week-end compris. Sur le long terme, les revalorisations permises par le Ségur permettraient de pallier le manque d'attractivité de la profession et de recruter un personnel formé. Il ne lui paraîtrait pas compréhensible que la profession de surveillant de nuit ne soit pas incluse dans la liste officielle des métiers éligibles au Ségur. La crise de la covid-19 a révélé le caractère essentiel des professions du médico-social, il est temps de considérer tous les métiers d'accompagnement sur un pied d'égalité et de donner aux travailleurs essentiels les garanties économiques et sociales nécessaires à la réalisation de leurs missions. Aussi il lui demande de préciser les mesures prévues pour la revalorisation du métier de surveillant de nuit.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45537

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2022](#), page 3185

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)